

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

DOMAINE :

Environnement

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Divers

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Rapport d'activités
2020

Légalement convoqué s'est rassemblé en assemblée ordinaire à la Halle aux Grains, 15 place de la République, 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

OURLIAC Jean-François par Mme MILLECAMP Evelyne
MAERTEN Didier par KOPF Fabrice

Convocation du
Comité en date du :

06 juillet 2021

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PEYRAS Benjamin, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Affichage en date
du :

06 juillet 2021

Date du comité
syndical :

22 juillet 2021

ASENSIO Brice donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Secrétaire de séance : OURLIAC Christian

Délibération n°
2021020

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Vu le rapport annuel 2020 : Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Contexte :

Monsieur le Président explique que l'année 2020 a été un grand changement au niveau de la collecte en bac de regroupement sur de nombreuses communes des deux communautés de communes.

La collecte du verre reste constante alors qu'une amélioration par rapport au niveau national par habitant peut être faite.

La collecte du tri a été optimiser depuis les nouvelles consignes de tri avec le nouveau mode de collecte, qui est mieux adapté que les caissettes jaunes. Le SMICTOM de l'Ouest Audois organise des réunions publiques d'informations pour tous les habitants concernés.

La collecte des ordures ménagères continu de baisser en faveur de la collecte du tri.

La redevance spéciale permet aux entreprises ou établissements publics d'être collectés sur la base d'un volume de déchets évalués en litres conformément à la délibération annuelle qui en fixe le tarif :

- soit 0.041 € le litre au-delà de 68 640 (plus de 2 bacs/semaine) pour les ordures ménagères.

La revente de matériaux concerne une partie de la recette calculée par le COVALDEM 11 pour un pris moyen de 31,28 € la tonne.

Il est important de continuer dans cette dynamique et surtout de ne pas revenir en arrière pour les nouveaux circuits de collecte.

D'autre part, il est à noter également que les tonnages de nos 8 Espaces Ecologiques font apparaitre une baisse des déchets tels que encombrants, bois, cartons, déchets verts ainsi qu'une augmentation des déchets recyclés tels que, le fer, les DEEE, le verre.

Je vous propose :

De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LE COMITE SYNDICAL

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

2021 - 020
Voix pour : 23
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

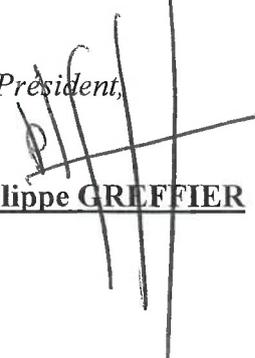
Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Fendeille, le 22 juillet 2021

Le Président,


Philippe GREFFIER

